2013

Cours explicatifs des annulatifs de l'Islam (18)



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

10/4/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

(Suite de l'explication du sixième annulatif de l'Islam) :

Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul – qu'Allah le préserve- continue son explication du sixième[1] annulatif de l'Islam en disant :

- Le cinquième point : Les savants –qu'Allah leur fasse miséricorde- ont divergé au sujet de ce groupe de personnes au sujet desquels fut révélé ce qui fut révélé : étaient-ils des croyants véridiques dans leur Foi qui ont mécru en raison de cela ou montraient-ils en apparence la Foi et étaient traités en apparence comme le sont les croyants alors qu'intérieurement ils étaient hypocrites ?
  - Certains savants ont dit que l'avis le plus fort est le premier qui est qu'ils étaient croyants : des gens qui avaient une Foi

[1] N.d.t : Parmi les dix cités par Cheikh Al-Islâm Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde.

véridique qui sont sortis de la Religion par le simple fait qu'ils aient dit ces paroles

- Et parmi les savants (il y en a) qui ont dit que l'avis le plus fort est le deuxième qui est que ce groupe de gens étaient des hypocrites qui montraient la Foi en apparence et étaient traités de manière apparente comme sont traités les croyants et la preuve de cela est que ce qui a émané d'eux s'oppose au fait qu'il y ait de la Foi dans les cœurs et (aussi) pour preuve que le contexte des versets est au sujet des hypocrites. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Les hypocrites craignent que l'on fasse descendre sur eux une Sourate leur dévoilant ce qu'il y a dans leurs cœurs. Dis: "Moquez-vous! Allah fera surgir ce que vous prenez la précaution (de cacher)". Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement: "Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. " Dis: "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez?". Ne vous excusez pas: vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité, les hypocrites sont les pervers". Sourate At-Tawbah v.64 à 67. Et certains

savants ont dit : Non, ils sont croyants et la preuve de cela est qu'Allah leur a affirmé qu'ils faisaient partie des gens de Foi (des croyants) et Il a affirmé qu'ils ont mécru après la Foi.

- Et je[2] dis : Ce qui apparaît : C'est que ce groupe de gens, il y avait parmi eux des gens ayant une Foi faible et des gens de l'hypocrisie. Et la Foi qu'Allah leur a affirmée s'applique à la Foi faible et à la Foi en fonction de laquelle sont traités les gens de l'hypocrisie dans ce Bas-Monde car celui qui nous montre en apparence la Foi et nous cache intérieurement l'hypocrisie, nous le traitons de la manière dont les gens de Foi sont traités et donc nous mangeons de ce qu'il immole et nous le marrions à nos filles et il est enterré dans nos cimetières et son affaire revient à Allah et c'est pour cela qu'Allah a dit à leur sujet qu'ils sont des gens de Foi : "Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru". Le verset est donc dans son contexte et il y a dans le sens avec lequel ce verset est venu ce qui soutient et renforce le fait que parmi ce groupe de gens il y avait des gens de l'hypocrisie sinon la moquerie envers Allah et Son Messager et Son Livre n'aurait pas émané d'eux alors que dans leur cœur il y aurait la base de la Foi et la base de l'Unicité mais au contraire cela émane uniquement d'un cœur dans lequel s'est introduite une hypocrisie qui montre en apparence

[2] N.d.t : Cheikh Mohammad bin 'Omar bin Sâlim Bâzmoul qu'Allah le préserve.

autre chose que ce qu'il cache intérieurement et donc Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru" : c'est-à-dire : la Foi en fonction de laquelle vous étiez traités en raison du jugement de l'Islam en apparence car celui qui nous montre l'Islam en apparence, on le traite en fonction du nom de l'Islam et ce même s'il cache l'hypocrisie intérieurement car le jugement est sur ce qui est apparent et Allah Se charge du fond des cœurs.

Et ceci se base sur la règle chez les Gens de la Sunnah et du Consensus : qui est que le Bas-Monde a des jugements et l'Au-Delà a des jugements et surtout en ce qui concerne les affaires liées aux noms et aux jugements[3]. Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم connaissait les gens de l'hypocrisie de manière spécifique et ils priaient avec le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم dans la mosquée et il a informé à leur sujet Houdhayfa bnou Al-Yamân –qu'Allah l'agrée- et en raison de cela Houdhayfah bnou Al-Yamân fut appelé : le détenteur du secret du Messager d'Allah. Et malgré cela le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم les traita de la manière avec laquelle sont traités les musulmans et ne les a pas traités comme sont traités les mécréants et donc le verset est tel quel (la traduction du sens) : "Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru" : c'est-à-dire : Votre Foi en

[3] N.d.t: Al-asmâ wal-ahkâm.

fonction de laquelle nous vous traitions en fonction de ce que vous montriez en apparence et il n'y a pas dans le verset plus que l'affirmation du jugement de la Foi dans ce Bas-Monde et pas dans l'Au-Delà. Et Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels" : il y a dans ce verset qu'il y avait avec eux des croyants véridiques qui étaient faibles dans leur Foi car la mécréance n'est pas pardonnée. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché". Sourate An-Nisâ v.48.
Ibn Taymiyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :
"Ils ont dit que celui qui fut pardonné est celui qui a entendu leur mal mais n'a pas parlé et c'est Makhchiy bnou Houmayr : c'est lui qui fut pardonné. Quant à ceux qui ont dit le mal, aucun d'entre eux n'a été pardonné et cela est prouvé par le fait que le pardon absolu est uniquement le délaissement du châtiment en raison du péché et ce même si celui qui l'a commis ne s'en est pas repenti comme la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) : "Ceux d'entre vous qui ont tourné le dos, le jour où les deux armées se rencontrèrent, c'est seulement le Diable qui les a fait broncher, à cause d'une partie de leurs (mauvaises) actions.

Mais, certes, Allah leur a pardonné". Sourate Âli 'Imrân v.155. Et la mécréance n'est pas pardonnée. Et donc on sait que ceux auxquels cela été pardonné étaient désobéissants et pas mécréants –soit en entendant la mécréance sans la réprouver et en s'asseyant avec ceux qui pataugent au sujet des versets d'Allah ou en raison d'une parole qui est un péché mais n'est pas une mécréance ou autre– et donc en se basant sur cela le verset indique que ces railleurs doivent obligatoirement être châtiés et c'est une preuve qu'ils n'ont pas de repentir car ils sont ceux au sujet desquels Allah a informé qu'ils seront châtiés de manière spécifique et donc ils ne peuvent se repentir d'un repentir qui empêche le châtiment".

Fin de citation[4].

Ceci est en fonction d'une des manières d'expliquer le verset.

Et l'autre manière est que Sa parole (dont la traduction du sens est) : "Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels" : est au sujet des hypocrites qui se sont repentis avant que cela ne soit apparent sur eux et donc en se basant sur cela le verset est uniquement au sujet de gens hypocrites.

- Le sixième point : la parole dans le verset est un pluriel : "Ne vous excusez pas" : et (ce dont la traduction du sens est) : "Vraiment,

[4] As-Sârim al-masloul v.1 p.462.

nous ne faisions que bavarder et jouer" : alors que celui de qui a émané cette parole –comme cela a été rapporté dans la raison pour laquelle les versets furent descendus- était une personne au sein d'un groupe de compagnons de voyage et cela car le jugement de celui qui s'assoit avec des gens comme ceux-là et entend leur parole et ce au sujet duquel ils pataugent sans leur faire de reproche ou sans les quitter, son jugement est leur jugement et donc l'action est devenue en raison de son agrément de cela et du fait qu'il n'ait pas fait de reproche et le fait qu'il soit assis avec eux est que c'est comme si cela avait émané d'eux tous ensemble et il y a en cela l'indication que celui qui s'assoit dans une assise dans laquelle on mécroit en Allah et en Son Messager et dans laquelle on se moque d'Allah et de Son Messager et que lui agrée cela et se tait, alors son jugement est leur jugement car le croyant n'agrée pas cela. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci: lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer". Sourate An-Nisâ v.140. Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait

oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes". Sourate Al-An'âm v.68.

- Le septième point : Insulter Allah et insulter le Messager et insulter la Religion et se moquer d'Allah ou de Son Messager ou de la Religion ou railler Allah ou Son Messager ou la Religion, celui qui commet cela n'est excusé que dans un seul cas qui est la contrainte. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Quiconque a renié Allah après avoir cru... – sauf celui qui a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la Foi – mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible". Sourate An-Nahl v.106. Allah n'a donc excusé que celui qui est contraint. Et donc celui qui insulte Allah en se raillant et celui qui insulte Allah en étant sérieux ou celui qui insulte Allah en se moquant ou celui qui insulte Allah en jouant et celui qui insulte Allah en ayant l'intention d'insulter mais pas en ayant l'intention de la mécréance : tous ceux-là mécroient d'une mécréance qui les fait sortir de la Religion à l'exception faite de celui qui est contraint. Car l'insulte s'oppose à la base de la Foi et avec la base de l'Unicité et n'est excusé à ce sujet que l'individu qui a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la Foi et donc il n'est pas excusé par sa parole : "Je plaisantais" "Moi, je jouais" "Moi, j'étais inattentif" "Moi, je n'ai pas l'intention de" "Moi, je ne sais pas que c'est de la mécréance". Car insulter Allah et Son Messager et Sa

Religion et se moquer d'Allah et de Son Messager et de Sa Religion et railler Allah et Son Messager et Sa Religion fait partie des caractéristiques des hypocrites. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "Les criminels riaient de ceux qui croyaient, et, passant près d'eux, ils se faisaient des œillades, et, retournant dans leurs familles, ils retournaient en plaisantant, et les voyant, ils disaient: "Ce sont vraiment ceux-là les égarés". Or, ils n'ont pas été envoyés pour être leurs gardiens". Sourate Al-Moutaffifîn v.29 à 33. Donc, la raillerie et la moquerie envers les croyants font partie des caractéristiques des hypocrites et insulter Allah Le Très-Haut fait partie des actions des mécréants. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) : "N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent, en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance. De même, Nous avons enjolivé (aux yeux) de chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour; et Il les informera de ce qu'ils œuvraient". Sourate Al-An'âm v.108. Oui, sont excusés celui qui ne sait pas ce qui émane de lui et l'ignorant et celui dont cela émane par erreur. Et le mufti de l'Arabie Saoudite son éminence Cheikh Mohammad bin Ibrâhîm Âli Ach-Cheikh –qu'Allah lui fasse miséricorde- fut questionné au sujet de la situation de certains jeunes parmi les élèves d'écoles qui appellent 'ilm at-tawhîd[5] : 'ilm at-tawhîch et qui appellent la science du fiqh : 'ilm hazâwî al-'ajâiz[6] et au sujet de leur jugement. Il répondit : "Il n'y a aucun

[5] N.d.t: La science de l'Unicité.
[6] N.d.t : La science des paroles des vieilles femmes.

doute que ceux-là ont faussement accusé la Législation Islamique et ses sciences et ceci indique leur mésestime de la Religion et leur effronterie envers Le Seigneur des Mondes. Et celui qui dit cela au sujet de la science de l’Unicité avec laquelle Allah a envoyé les Messagers et révélé les Livres et qu’il en connait le sens alors il n’y a aucun doute que c’est un apostat mais il convient de connaître la différence entre le jugement de mécréance sur une personne spécifique et qu’il soit dit : "Quiconque fait telle ou telle chose ou dit telle ou telle chose est un mécréant" car il faut absolument au sujet de la personne spécifique établir que cela a émané d’elle de son propre choix et qu’elle soit responsable de ses actes et pubère et possède toute sa raison. Et celui qui a dit cette parole au sujet de la science du fiqh est en erreur et a accusé faussement les sciences de la Législation mais il n’arrive pas en raison de cela au degré qu’il soit jugé comme étant apostat. Quoiqu’il en soit il est obligatoire de punir toute personne de qui émanerait ce genre de paroles laides. Et s’ils font partie des enfants et des sots cela est moins grave et s’ils sont grands et ont toute leur raison cela est plus grave et c’est auprès d’Allah Seul que nous cherchons refuge. Et la vérité est que cela fait partie des choses au sujet desquelles on s’étonne qu’elles aient lieu et surtout de la part d’étudiants des écoles qui apprennent ces sciences dans leurs écoles et qui font partie des sujets les plus importants dans leurs programmes et il n’y a aucun doute que cela ne fait pas plaisir à son éminence le Ministre de l’éducation (nationale en Arabie

Saoudite) ni aux responsables au sein du ministère mais de plus cela ne fait plaisir à aucun musulman".
Fin de citation[7].
Et il fut questionné au sujet de celui qui déteste la barbe et l'appelle "saleté" : est-il apostat ?
Il répondit en établissant : "qu'il y a réflexion en la matière : s'il sait que c'est rapporté de manière établie du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم cela est alors une moquerie envers ce avec lequel le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a été envoyé et donc il est jugé en fonction de cela".
Fin de citation[8].
Et il dit –qu'Allah lui fasse miséricorde- en établissant :
"La mécréance du railleur est connue comme cela a été rapporté dans le verset de (sourate) Barâah[9] car railler le Coran et ce même s'il plaisante ou le Messager صلّى الله عليه و سلّم ou en citant l'Un des Noms d'Allah dans sa plaisanterie en raison de ce que cela comporte en termes de mépris envers Allah.
Puis suit celui-ci celui qui se moque des gens du bien et de l'obéissance et de science et certains gens de science ont dit que c'est une apostasie si cela est son habitude quant au fait que cela fasse partie des choses les plus graves et des signes de l'hypocrisie cela est apparent.

[7] Fatâwâ wa rasâil Mohammad bin Ibrâhîm Âli Ach-Cheikh v.12 p.178.
[8] Fatâwâ wa rasâil Mohammad bin Ibrâhîm Âli Ach-Cheikh v.12 p.179.
[9] N.d.t: Sourate At-Tawbah.

Quant à celui qui se moque des gens de religion et de ceux qui portent la Religion et la Législation en raison d'un événement parmi les événements, de buts personnels et qu'il le fasse avec une personne ou deux cela est moins grave.
Mais il y a parmi les gens celui dont cela est l'habitude de poursuivre les gens de science qu'il les ait rencontrés ou pas comme de dire : "les pratiquants sont ceci ou cela", on a peur au sujet de celui-ci qu'il soit apostat et il ne leur fait des reproches qu'en raison du fait qu'ils sont des gens qui obéissent (à Allah) mais si cela est envers une personne ou quelques personnes cela ne convient pas mais c'est moins grave".
Fin de citation[10].

[10] Fatâwâ wa rasâil Mohammad bin Ibrâhîm Âli Ach-Cheikh v.12 p.179.